

Délibération n°2018-3

**Point de l'ordre du jour : II**

**Objet :** Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Juin 2018

- Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'Ecole normale supérieure de Cachan

**Vote unique :**

Le conseil scientifique approuve le procès-verbal de la séance du 22 juin 2018 du conseil scientifique de l'École normale supérieure Paris-Saclay.

**Nombre de votants :** 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Fait à Cachan, le 30 novembre 2018.

Pour extrait conforme,  
Le Président du conseil scientifique de l'ENS Paris-Saclay

Patrice AKNIN



# Conseil scientifique

**22 JUIN 2018**

## Projet de procès-verbal

		NOM	Prénom	Présence/Absence
<b>Présidente du CS</b> (parmi les personnalités qualifiées)	Institut Max Planck Luxembourg	RUIZ	Hélène	<b>Présente</b>
<b>Personnalités qualifiées</b>	IRT SystemX	AKNIN	Patrice	<b>Présent</b>
	Flying Whales	ALLANO	Sylvain	<b>Présent</b>
	Institut d'Optique Graduate School	ASPECT	Alain	<b>Présent</b>
	IRT Saint-Exupéry	AUBARD	Xavier	Excusé
	Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et de Statistiques (GENES)	CUNEO	Philippe	Excusé
	Institut Curie	GOUD	Bruno	<b>Présent</b>
	Université Paris-Sud	PAULIN	Christine	<b>Présente</b>
	Renault SAS	PERRIN	Jérôme	<b>Présent</b>
	SAFRAN Aircraft Engines	RUIZ-SABARIEGO	Juan-Antonio	<b>Présent</b>
<b>Représentants d'institutions partenaires</b>	Université Paris-Sud	AUGÉ	Étienne	<b>Présent</b>
	ENS (Paris Ulm)	BACH	Francis	Excusé
	CNRS	DEFORNEL	Frédérique	<b>Présente</b>
	Université Sorbonne Paris Cité	NIAYESH	Ladan	Excusée
	INRIA	SILLION	François	Excusé

<b>Collège A (professeurs des universités)</b>	LBPA	CHERFILS	Jacqueline	<b>Présente</b>
	Département EEA, laboratoire SATIE	GABSI	Mohamed	<b>Présent</b>
	Département Chimie, laboratoire PPSM	MIOMANDRE	Fabien	<b>Présent</b>
	-	-	-	-
<b>Collège B (autres personnels d'enseignement et de recherche)</b>	Département Génie Civil, LMT	GIRY	Cédric	Excusé
	Département Sciences sociales, IDHES	FAGES	Volny	Excusé
	Département Génie Mécanique, LMT	LAVERNHE	Karine	Excusée
	Département de Mathématiques, CMLA	MEINHARDT-LLOPIS	Enric	Excusé
<b>Ingénieurs de recherche</b>	Institut d'Alembert	MATHET	Véronique	Excusée
<b>Usagers de l'École</b>	LMT	JACOMME	Charlie	<b>Présent</b>

19 votants

**Membres de droit :**

Président de l'ENS Paris-Saclay	ZALIO	Pierre-Paul	<b>Présent</b>
---------------------------------	-------	-------------	----------------

**Invités permanents Présidence :**

Vice-présidente chargée des moyens	DURIEU	Cécile	<b>Présente</b>
Vice-président chargé de la recherche	NAKATANI	Keitaro	<b>Présent</b>
Vice-présidente chargée de la formation	LARTIGUE	Claire	<b>Présente</b>
Vice-présidente déléguée aux études et à la vie étudiante	DE SA	Caroline	<b>Présente</b>
Directeur général des services	TAVERNIER	François	<b>Présent</b>

**Invités :**

Responsable du service Valorisation	HAMON	Christian	<b>Présent</b>
Responsable du service des Relations Internationales	STEPHAN-EVAIN	Catherine	<b>Présente</b>
Directeur du Département des Etudes Doctorales	MAZALEYRAT	Frédéric	<b>Présent</b>

## **ORDRE DU JOUR**

I.	Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (séance du 4 décembre 2017) – (Vote) .....	3
II.	Point d'actualité (Information).....	3
III.	Evaluation HCERES (Information).....	3
1.	Évaluation de l'établissement .....	3
2.	Recherche : synthèse et évolution des laboratoires .....	4
3.	Formation.....	6
IV.	Projet ENS 2020 (Information) .....	6
1.	Parcours « 1+3+3 ».....	6
2.	Second concours : évolutions pour la session 2019.....	7
3.	Parcours international du diplôme .....	8
V.	Recrutement des enseignants-chercheurs : campagne 2018 (Information).....	8
VI.	Questions diverses (Information).....	9

*La séance est ouverte à 9 heures 10 sous la présidence d'Hélène RUIZ.*

Pierre-Paul ZALIO rend hommage à Mila NIKOLOVA, directrice de recherche décédée l'avant-veille, et adresse une pensée à ses proches ainsi qu'à ses collègues.

## **I. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (séance du 4 décembre 2017) – (Vote)**

Patrice AKNIN signale quelques petites corrections à opérer dans le procès-verbal qu'il estime trop détaillé.

Pierre-Paul ZALIO convient que les comptes rendus des instances ne sont pas assez synthétiques.

Hélène RUIZ propose d'adopter le procès-verbal en l'état, les demandes de modification étant purement formelles.

*Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.*

## **II. Point d'actualité (Information)**

Pierre-Paul ZALIO présente le point d'actualité.

*Le document Powerpoint est joint en annexe.*

## **III. Evaluation HCERES (Information)**

### **1. Évaluation de l'établissement**

François TAVERNIER rappelle le calendrier et les premiers éléments qui devraient figurer dans l'évaluation de l'établissement.

*Le document Powerpoint est joint en annexe.*

Pierre-Paul ZALIO présente le point « 1.1 L'analyse du positionnement institutionnel », le point « 1.2 La stratégie institutionnelle » ainsi que le point « 2.1 L'organisation interne de l'établissement ».

Alain ASPECT n'est pas favorable à l'emploi du terme « accompagnement individualisé des normaliens » car ce que recherche l'étudiant n'est pas l'accompagnement mais la prise en compte de son parcours individuel et de son autonomie.

Pierre-Paul ZALIO admet que le terme d'accompagnement peut conduire à cette interprétation. Il rappelle que le projet de chaque élève et son suivi sont au cœur du projet pédagogique de l'établissement. Cependant, il ne faut pas sous-estimer le nécessaire accompagnement des jeunes adultes. Il faut s'assurer des conditions de sécurité et de fiabilité de leurs activités. Toute la philosophie de la formation, structurée par le diplôme, est construite sur l'acquisition de l'autonomie.

Caroline DE SA ajoute que les normaliens doivent choisir une activité spécifique de parcours et mener un certain nombre d'actions pour valider le nouveau diplôme. Ce sont les normaliens qui sont acteurs de ces choix. S'ils sont encadrés, il leur revient d'effectuer les démarches de manière autonome.

## 2. Recherche : synthèse et évolution des laboratoires

Keitaro NAKATANI résume le contenu du rapport.

*Le document Powerpoint est joint en annexes.*

Keitaro NAKATANI indique qu'un nouveau laboratoire englobant le CMLA et le laboratoire Cognac-G, en tant qu'équipe de recherche labellisée (ERL), sera créé.

Christine PAULIN demande si cet ensemble reste une UMR.

Keitaro NAKATANI répond que l'ERL est un sous-ensemble de l'UMR.

Pierre-Paul ZALIO souligne l'importance de faire rentrer l'évolution des laboratoires dans le contexte de l'Université Paris-Saclay. Pour certaines unités des recompositions sont en cours ; pour celles dont les tutelles relèvent de plusieurs COMUE, des évolutions sont nécessaires, parfois des objets intermédiaires comme les ERL sont de bons outils. Certains cas particuliers sont regardés avec attention, comme l'UMR CREST, tutelles Polytechnique, GENES (ENSAE) et CNRS, dont l'École souhaite être tutelle. Globalement, la question porte tout autant sur chacun de ces laboratoires que sur la pluralité des scénarios d'évolution dans le contexte Paris-Saclay.

Étienne AUGÉ signale que l'Université Paris-Sud est cotutelle du Laboratoire de Physique des Plasmas avec l'École polytechnique et a l'intention de le rester.

Pierre-Paul ZALIO précise que l'École s'est engagée avec l'ENSAE depuis 2011 dans une stratégie de mutualisation de la formation et de la recherche en économie des équipes.

Sylvain ALLANO estime que les instituts fédératifs de l'ENS pourraient jouer un rôle de tampon dans cette période complexe afin de définir une politique scientifique globale.

Alain ASPECT estime cruciale la création d'un bon laboratoire de physique au sein de l'ENS Paris-Saclay. Sans laboratoire visible associé à l'Université Paris-Saclay, l'École ne récupérera pas les meilleurs élèves de physique.

Patrice AKNIN ajoute qu'il convient, dans le document, d'insister sur l'ouverture des laboratoires à l'international. L'ENS a des atouts à mettre en avant à ce niveau. Il rappelle en outre qu'il serait utile pour le CMLA de bien expliciter la cohérence de son projet global en lien avec le laboratoire Cognac-G.

Mohamed GABSI s'interroge sur la qualification de « position de statu quo » concernant des laboratoires.

Pierre-Paul ZALIO répond que la réflexion sur la stratégie des unités de recherche est aussi et d'abord portée par les chercheurs eux-mêmes. Parfois, les équipes souhaitent attendre de savoir quel bénéfice elles peuvent tirer du nouveau contexte.

Juan-Antonio RUIZ-SABARIEGO n'a pas vu mention des start-ups qui émanent des laboratoires. Il souhaite savoir s'il s'agit d'un point de difficulté supplémentaire.

Pierre-Paul ZALIO rappelle au contraire que, dans le projet immobilier de l'ENS, dans chaque bâtiment, il est prévu une pièce pour accueillir ce type de projets.

Keitaro NAKATANI poursuit la présentation et aborde la question des recrutements et des dispositifs de soutien aux enseignants-chercheurs.

Pierre-Paul ZALIO estime que la pluralité des situations d'emplois peut-être un outil pour le développement de l'établissement.

Il rappelle ainsi qu'une charte des emplois contractuels dans l'établissement a été votée en comité technique qui contient un volet « chercheurs contractuels, enseignants-chercheurs contractuels, enseignants contractuels » (cf. article L95-3 du code de l'éducation).

Certains emplois sont notamment adossés à des contrats de recherche importants et récurrents. L'établissement propose d'expérimenter le recrutement par l'École de chercheurs pour les laboratoires qui le souhaitent et dont les niveaux de ressources permettent d'assurer sur le long terme le financement des contrats de travail.

Keitaro NAKATANI fait remarquer que cet outil permet également à des chercheurs en interne de se positionner.

Pierre-Paul ZALIO précise que le projet présenté doit permettre le soutien aux jeunes enseignant.e.s chercheur.e.s qui souhaitent candidater à l'ERC.

Hélène RUIZ estime que le mot « ERC-Tracks » porte à confusion.

Bruno GOUD précise qu'il existe un programme de l'ANR appelé "Tremplin" pour permettre à ceux qui ont passé le premier tour des appels à projets ERC (*vide infra*) d'être financés pour préparer le deuxième tour.

Patrice AKNIN demande s'il s'agit du même dispositif que celui qui est mis en place par l'Université Paris-Saclay ; il précise qu'il a été destinataire d'un e-mail sur la « training session » de l'Université Paris-Saclay. Il serait intéressant de faire converger les dispositifs de toutes les écoles sur ce point.

Pierre-Paul ZALIO répond que le dispositif dont il est question est complémentaire et intervient en amont : il permet soit de proposer à un enseignant-chercheur en place dans l'École, voire à un chercheur, de préparer un projet de dépôt de dossier ERC, soit, dans le cadre d'une politique de recrutement, de proposer à une personne de très haut potentiel d'être recrutée dans la perspective du dépôt d'un projet de type ERC.

Alain ASPECT rappelle que la préparation de l'ERC constitue un effort intellectuel énorme qui doit être valorisé. Il faut donner les moyens à ceux qui ont échoué mais qui ont réalisé cet effort de préparation de s'engager dans la recherche.

Pierre-Paul ZALIO partage ce point. Il est arrivé à une ou deux reprises que des candidats qui avaient échoué de peu aient été soutenus afin qu'ils puissent présenter à nouveau leur projet un ou deux ans plus tard.

Bruno GOUD indique qu'il a été président pendant deux ans du programme Tremplin vers l'ERC. Il a été décidé qu'il ne fallait financer que les dossiers A. Il lui semble qu'il existe des effets pervers au financement des dossiers B, C ou D.

Hélène RUIZ partage ce point. Tous les projets présentés à l'ERC ne sont pas de qualité. Les dossiers A le sont mais tous les B ne le sont pas.

Pierre-Paul ZALIO rappelle que le problème de l'établissement n'est pas de disposer de trop de dossiers mais de ne pas en susciter assez. Il faut en outre que les personnes qui préparent de très bons dossiers puissent s'y investir davantage.

*La séance est suspendue de 10 heures 50 à 11 heures.*

### 3. Formation

*Le document Powerpoint est joint en annexes.*

Pierre-Paul ZALIO rappelle que la formation est le cœur de métier de l'École et que l'ensemble de la scolarité a été construit autour du diplôme, ce qui a conduit à personnaliser le parcours de formation. Ce parcours est également un accompagnement vers l'autonomie. Il est structuré par trois parcours : formation à l'enseignement supérieur, formation à la recherche et formation à l'interface (pluridisciplinaire et double cursus).

Claire LARTIGUE présente le point « 3.2/3.3 *La politique de formation/recherche* » puis le point « 4.1 *Les parcours des étudiants, de l'orientation à l'insertion professionnelle* ».

Caroline DE SA présente le point « 4.2/4.3 *La vie étudiante/participation à la gouvernance* ».

Alain ASPECT s'enquiert du pourcentage de réussite au concours d'agrégation des auditeurs libres.

Caroline DE SA confirme que l'École accueille des auditeurs libres qui préparent l'agrégation. Leurs proportions dépendent des disciplines. Ces auditeurs libres sont considérés comme les normaliens et bénéficient des mêmes dispositifs d'accompagnement.

Alain ASPECT demande s'ils sont compris dans le pourcentage de réussite au concours de l'agrégation.

Caroline DE SA le confirme.

Pierre-Paul ZALIO rappelle que l'agrégation joue un rôle qui reste important, y compris parfois pour la carrière de futurs enseignants chercheurs. On doit constater cependant que les usages de l'agrégation ne correspondent plus aux fonctions de ce concours de recrutement des enseignants du second degré. Pierre-Paul ZALIO rappelle que l'École est favorable au profil des agrégés docteurs mais s'est prononcée contre la mise en place des agrégations pour les docteurs. Si l'agrégation peut constituer une année essentielle d'acquisition d'une culture générale disciplinaire, il est contestable de considérer que le débouché de la thèse soit de passer un concours de l'enseignement secondaire.

Christine PAULIN souhaite savoir s'il existe un changement de stratégie pour le L3.

Pierre-Paul ZALIO répond que lorsqu'il est possible d'articuler l'année de formation dite de pré-master avec l'obtention de la licence, l'École le fait. Mais ce n'est pas une nécessité. Au sein de l'Université Paris-Saclay, l'ENS pourrait concourir, à travers sa première année, à une année de L3 renforcée au sein des parcours de licences sélectives.

## IV. Projet ENS 2020 (Information)

Pierre-Paul ZALIO rappelle que le déménagement aura lieu à partir de l'été 2019 et que l'École fonctionnera sur deux campus au cours de l'année 2019-2020. Il présente ensuite le projet ENS 2020.

*Le document Powerpoint est joint en annexes.*

### 1. Parcours « 1+3+3 »

Pierre-Paul ZALIO rappelle que le parcours de l'ENS est généralement présenté comme un « 4+3 » (ENS + doctorat). Il est proposé de le penser comme « 1+3+3 » : pré-master + master

renforcé + doctorat. Le 3 + 3 doit se concevoir comme un « PhD track », même si l'essentiel de doctorats sont réalisés hors de l'École.

Le point essentiel est de proposer un parcours dans lequel se trouve le bloc « M1/ASP/M2R » (ASP = année spécifique de diplôme) avec les activités propres au diplôme de l'École et que le parcours comporte une préparation PhD-Track. Les normaliens étudiants devraient alors être financés sur le « 3+3 ».

## 2. Second concours : évolutions pour la session 2019

Pierre-Paul ZALIO rappelle que le second concours donne accès à 24 mois financés de scolarité, et fait entrer en deuxième année ou en troisième année ; la proposition est d'en faire un concours donnant droit à 36 mois de scolarité financée avec une entrée en deuxième année (niveau M1), ce qui conduirait, en contrepartie, à une diminution du nombre de places.

Caroline DE SA présente les évolutions du second concours pour la session 2019.

Christine PAULIN signale que l'Université Paris-Sud essaye de mettre en place avec certaines écoles un système permettant à une partie de la double licence de L3 de se faire dans une autre école de manière à anticiper un recrutement pour le second concours. C'est une manière pour l'étudiant de se confronter à l'environnement de l'école. Elle se demande si cette piste ne pourrait pas être explorée.

Pierre-Paul ZALIO estime cette proposition intéressante.

Alain ASPECT ne pense pas que les élèves normaliens doivent se diriger exclusivement vers un parcours académique. Les normaliens se placent très bien sur les autres marchés.

Pierre-Paul ZALIO rappelle que la mission de l'ENS est de doter les élèves d'une culture et d'une expertise scientifiques au meilleur niveau. Les 75 % de normaliens qui font une thèse ne sont pas tous ensuite chargés de recherche ou maîtres de conférences. Pierre-Paul ZALIO rappelle que le parcours Interface permet par exemple d'obtenir un double diplôme école d'ingénieur / ENS et qu'il facilite la préparation au concours des grands corps. Toutes ces possibilités sont présentées aux élèves lors de la journée des carrières normaliennes. Les conditions de l'engagement décennal des fonctionnaires stagiaires sont bien définies mais elles laissent une certaine liberté.

Mohamed GABSI confie qu'il a été mal à l'aise lors du recrutement des élèves de BTS et de DUT. Certains sont venus avec le projet d'aller travailler dans le monde industriel. Il souhaite savoir s'il convient d'accueillir ces étudiants.

Pierre-Paul ZALIO répond qu'il convient de ne pas recruter un élève de BTS ou de DUT qui déclare d'emblée ne pas souhaiter faire une thèse. En revanche, il faut déconstruire la représentation selon laquelle intégrer l'ENS conduit à devenir professeur de lycée. Quand des élèves se révèlent dans l'École, il faut, de façon prioritaire, les emmener vers la thèse dont les débouchés sont de plus en plus nombreux.

Alain ASPECT partage l'idée selon laquelle un étudiant formé à l'ENS et qui effectue une thèse constitue une bénédiction pour l'industrie. Toutefois, il ne faut pas que l'École soit perdante.

Patrice AKNIN se demande si le nom de « Graduate School de l'enseignement supérieur et des métiers de la recherche » sous-entend public et privé. Il est persuadé que le doctorat est la pierre angulaire qui permet de travailler à la fois dans le public et dans le privé, ce que ne permet pas de la même manière une école d'ingénieur. Il ne faut donc pas concentrer uniquement l'ENS sur des carrières d'enseignement supérieur et de métiers de la recherche publics, comme cela est sous-entendu.

Christine PAULIN rappelle que l'ENS n'est pas l'unique voie d'accès à la thèse.

Pierre-Paul ZALIO convient qu'il existe une ambiguïté puisque l'École permet d'autres carrières que celles de l'enseignement et de la recherche. Répondant à Christine Paulin, il n'exclut pas, qu'à terme, le cœur de métier de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay soit d'opérer le collège doctoral. Ceci pourrait tout à fait se concevoir dans la logique de construction universitaire.

Frédéric MAZALEYRAT rappelle que c'est l'ENS qui coordonne le parcours de formation à l'enseignement supérieur.

### 3. Parcours international du diplôme

Claire LARTIGUE présente le point « 4.3 Parcours international du diplôme ».

*Le document Powerpoint est joint en annexes.*

Patrice AKNIN souhaite savoir si les CDSN sont éligibles aux thèses à l'étranger.

Claire LARTIGUE répond que c'est possible en cas de cotutelle.

Pierre-Paul ZALIO précise qu'en cas de cotutelle assise sur un CDSN, c'est la France qui prend en charge l'intégralité du coût.

Patrice AKNIN rappelle que, généralement, en cas de cotutelle, le doctorant passe la moitié de sa thèse en France et l'autre moitié à l'étranger. La moitié d'un CDSN pourrait couvrir la partie française.

Frédéric MAZALEYRAT rappelle que des accords de coopération sont en train de se monter, comme avec Taiwan.

Frédérique DE FOURNEL s'enquiert du nombre d'étudiants concernés par l'accord avec Taiwan.

Claire LARTIGUE répond que le nombre reste faible, ce qui est logique pour une ENS.

## V. Recrutement des enseignants-chercheurs : campagne 2018 (Information)

Keitaro NAKATANI présente la campagne 2018 de recrutement des enseignants-chercheurs. Il rappelle que les auditions ont eu lieu aux mois d'avril et mai. Le compte rendu des présidents de comité de sélection a été présenté en CA restreint.

Deux personnes recrutées ont effectué une partie de leurs études ou de leur carrière à l'étranger, Gabriele FACCILOLO (Italien, études et carrière en Uruguay et en Espagne), nommé au poste de PR en mathématiques, et, Tulio HONORIO DE FARIA (Brésilien, licence dans son pays d'origine), nommé au poste de MCF en génie civil.

Damien MOUREY (une dizaine d'années de carrière en entreprise) a été nommé au poste de PR en gestion.

Le maître de conférences recruté au département d'informatique est Guilhem JABER, ancien étudiant de l'ENS Rennes qui a effectué sa thèse à l'école des Mines de Nantes et travaille sur « preuve et langage ». <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Depuis la séance du conseil scientifique, Guilhem JABER s'est désisté. C'est finalement le candidat suivant, Stéphane LEROUX, qui a été recruté.

Alain ASPECT demande s'il existe une volonté, ou non, de recruter d'anciens élèves de l'École et demande si un séjour suffisamment long hors de l'établissement est exigé, ce qui lui semble essentiel.

Pierre-Paul ZALIO précise que selon les années, l'école endo-recrute trop ou exo-recrute totalement. Il n'y a pas de consensus dans la communauté académique compte tenu de la diversité des disciplines. On recrute les meilleurs et chaque cas est jugé individuellement, Cela n'empêche pas l'École de préconiser la mobilité.

Alain ASPECT souhaiterait éviter qu'un thésard soit recruté par le laboratoire dans lequel il a effectué sa thèse.

## **VI. Questions diverses (Information)**

En l'absence de questions diverses, Hélène RUIZ clôt la séance.

*La séance est levée à 12 heures 30.*